

N°DEC-2023-37

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris au 30 septembre 2016, instituant un Fonds d'Investissement Métropolitain ;

D É C I D E

Article 1^{er} : La décision N°DEC-2023-27 du 13 février 2023 est abrogée, pour être remplacée par les dispositions suivantes.

Article 2 : Il est confirmé le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Etudes et travaux : 3 691 163 € HT

TOTAL : 3 691 163 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée de la Métropole du Grand Paris : 1 100 000 €

Autres subventions : 1 500 000 €

Autofinancement : 1 091 163 €

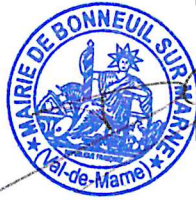
TOTAL : 3 691 163 € HT

Article 4 : Il est sollicité à cette fin une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 22 février 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

24 FEV. 2023

24 FEV. 2023

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET
Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS